

**22^{ème} Plateforme des Agglomérations
Luxembourg – 1^{er} juin au 3 juin 2026**

**La gouvernance de la transition écologique
au sein des agglomérations**

Table des matières

Plateforme francophone des Agglomérations.....	3
Thématique générale du cycle 2022-2025	4
Edition 2026 : La gouvernance de la transition écologique au sein des agglomérations	5
Visite de terrain (1 ^{er} juin) : Le projet Belval - de friche sidérurgique à quartier d'innovation ..	9
Présentations des intervenants de la Plateforme (2-3 juin)	13
Résultats des ateliers participatifs et du débat mouvant	34
Annexe : Programme de la 22 ^{ème} édition de la Plateforme des Agglomérations	51

Plateforme francophone des Agglomérations

La Plateforme se réunit chaque année depuis 2002. Elle visite successivement chacun des territoires partenaires (Belgique, France, Suisse, Luxembourg et Québec). Chaque événement est l'occasion d'échanger avec des acteurs locaux/régionaux sur certains défis et problématiques touchant les espaces urbains et de mieux saisir les enjeux et les évolutions associées à ces territoires. Ces rencontres permettent de mettre en relation des expériences et des réflexions issues de la pratique avec des réflexions de nature plus scientifique. L'objectif poursuivi est de contribuer à l'amélioration des outils d'aide à la décision, au transfert des connaissances, voire à leur co-construction en vue d'accompagner les praticiens dans leur travail.

<https://plateformeagglo.net/>

Actuellement, les membres pilotes de la Plateforme sont l'Université Catholique de Louvain pour la Belgique, la chaire des Transitions métropolitaine de l'Université de Lille et le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) pour la France, le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research pour le Luxembourg, le Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal et la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud pour la Suisse.



Thématique générale du cycle 2022-2025

Au moment où nous avons lancé le cycle de cinq ans de la Plateforme des Agglomérations, la transition écologique s'était imposée comme une priorité dans le développement des territoires. Chaque pays, région ou agglomération en faisait mention dans l'un ou l'autre de ses documents relatifs à l'aménagement et au développement territorial. Travailler sur cette thématique s'imposait donc comme une évidence. Nous avons ainsi choisi de l'aborder dans le cadre de la planification et de l'aménagement urbain, sous différents angles.

J. W. Bennett conçoit la transition écologique « in the growing incorporation of Nature into Culture and by the breakdown of local self- sufficiency — the ability of the local group to satisfy its needs with existing resources in a particular geographical range (...) Thus, the transition is marked by the expansion of ecological impact resulting from the accumulation of substances and objects for social purposes unrelated to biological survival » (Bennett, 1976-2017). R. Audet (2015) y rattache un discours managérial technocentré et un récit radical ethno-centré (R. Hopkins) visant tout à la fois la résilience des systèmes et une limitation de l'empreinte carbone des activités humaines. P. Chabot élargit enfin le concept de transition — comme moment/espace entre deux états et comme action « aller au-delà » — aux transitions énergétiques, démographiques et démocratiques (Chabot, 2015).

La transition écologique s'applique différemment en fonction des dynamiques et des priorités des territoires mais nécessitent de nouvelles formes de coopération, de dispositifs au sein des agglomérations, qu'il convient d'étudier pour mieux en comprendre les freins et les enjeux.

Edition 2026 : La gouvernance de la transition écologique au sein des agglomérations

Introduction

La transition écologique est devenue l'un des défis majeurs du XXI^e siècle, nécessitant une transformation profonde de nos modes de vie, de production et de consommation. Les agglomérations concentrent une grande partie de la population mondiale, une part prépondérante des emplois et de l'activité économique, des inégalités sociales. Elles font face à des problématiques environnementales complexes (qualité de l'air, disponibilité et qualité de l'eau, perte de la biodiversité...) et des contraintes urbanistiques fortes (îlots de chaleur, inondations, gestion des déchets...) qui les obligent à anticiper les risques à venir et à établir des stratégies d'adaptation, d'atténuation et de compensation pour y répondre le plus efficacement possible. Les agglomérations ont par conséquent un rôle crucial à jouer dans cette transition.

La transition écologique vise à réduire notre empreinte environnementale tout en assurant une meilleure qualité de vie pour tous. Cela se manifeste au sein des agglomérations par des actions concrètes couvrant différents champs parmi lesquels : (i) la mobilité, en encourageant les transports en commun, le vélo, la marche ; (ii) l'énergie, en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en réduisant la consommation d'énergie ; (iii) l'urbanisme, en créant des villes plus compactes, en repensant l'aménagement urbain pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle ; (iv) l'économie circulaire, en réduisant les déchets, en favorisant le recyclage, la réutilisation, et la réparation ou encore en développant de nouvelles filières ou manières de travailler ; (v) l'environnement, par la création et préservation de continuités écologiques, la limitation de l'artificialisation des sols et l'amélioration de leur qualité; et bien évidemment (vi) le social, par l'identification des populations les plus vulnérables et à des actions visant à limiter les inégalités.

L'aménagement du territoire a donc un rôle crucial à jouer dans la transition écologique, en repensant l'urbanisme, les transports et l'habitat et leurs interactions, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de renforcer la résilience des territoires au changement climatique.

L'objectif est de créer des villes durables et désirables mais aussi de les préparer à faire face du mieux possible aux menaces liés à l'intensification des phénomènes météorologiques. Ce rôle est d'autant plus prégnant au sein des agglomérations qui sont des espaces où la consommation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre et les îlots de chaleur sont importants. Cependant, la transition écologique ne peut se faire sans une gouvernance efficace, à même de

coordonner les actions des différents acteurs et de surmonter les nombreux défis que cette transition génère.

La gouvernance de cette transition écologique au sein des agglomérations nécessite ainsi une réflexion approfondie et une action concertée de la part de tous les acteurs concernés : chercheurs, urbanistes, aménageurs, élus, et acteurs locaux.

Les défis et les enjeux de la gouvernance de la transition écologique

Les agglomérations sont des systèmes urbains caractérisés par une multitude d'acteurs, d'intérêts et d'enjeux interdépendants. Gouverner la transition écologique dans un tel contexte nécessite de comprendre et de gérer cette complexité, ce qui peut s'avérer particulièrement difficile notamment quand il faut gérer les contradictions et les tensions inhérentes au processus de transformation vers une économie et une société plus équitables, résilientes et durables. Les décideurs doivent être capables de prendre en compte les multiples dimensions des problèmes, de démêler les intérêts particuliers des différents acteurs de l'intérêt général, et de coordonner un ensemble d'actions afin de mettre en place ce nouveau modèle de développement.

L'un des principaux enjeux de la gouvernance de la transition écologique est donc la coordination des différents acteurs impliqués. Mais qui décide, participe et « fait » la transition ? Les chercheurs apportent des connaissances scientifiques et des avancées technologiques, les architectes, les urbanistes et les aménageurs conçoivent des projets concrets pour les territoires, les citoyens, la société civile mais également les acteurs économiques contribuent en partageant leurs avis, leurs besoins et leurs idées tout en lançant des initiatives collectives ou individuelles. Les élus, enfin, pilotent cette dynamique en prenant des décisions stratégiques et en mobilisant les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Une gouvernance efficace doit ainsi permettre une collaboration harmonieuse entre ces différents acteurs afin d'identifier les principaux problèmes rencontrés au sein des agglomérations, en favorisant le dialogue et la co-construction de solutions. Il semble également crucial de franchir les silos thématiques et sectoriels pour instaurer une approche intégrée tant les difficultés rencontrées sont transversales.

- Comment les acteurs s'organisent-ils pour échanger et mettre en œuvre des projets concrets en matière de transition écologique ?
- Quels dispositifs mettent-ils en place pour faciliter cette collaboration (plateforme de dialogue, outils de gestion intégrée, cadres de coordination) ?
- Quels sont les obstacles rencontrés pour structurer la gouvernance de la transition écologique ?

Le changement climatique impose de repenser le modèle sociétal et d'adapter la gouvernance institutionnelle pour faire face à ces nouveaux défis. Cela nécessite une approche proactive et flexible, capable de s'adapter rapidement aux changements et aux incertitudes. Les acteurs doivent être prêts à revoir leurs modes de fonctionnement et à adopter de nouvelles pratiques. Cela implique de renforcer la résilience des systèmes urbains et de favoriser une culture de l'adaptation au sein des organisations et des communautés. Des plans d'adaptation au changement climatique sont de plus en plus souvent élaborés et mis en œuvre pour anticiper et gérer les risques climatiques.

- Comment l'articulation des stratégies et des actions établies aux différentes échelles du territoire (état, région, agglomération, bassin de proximité, commune, quartier...) s'opèrent-elles ?
- Comment au sein des agglomérations renforcer les capacités institutionnelles locales afin qu'elles puissent répondre au mieux aux défis de la transition écologique ?
- Comment la gouvernance de la transition écologique en place dans nos territoires s'adapte-t-elle pour faire face aux crises politiques et sociales ?

La transition écologique nécessite également des investissements importants, qui peuvent être difficiles à mobiliser dans un contexte de contraintes financières. Il est alors crucial de repenser les modes de financement classiques, notamment en envisageant la fin des systèmes de subventions incitatives pour adopter des modèles plus durables et autonomes et/ou des modèles contraignants. Cela implique de réfléchir à des mécanismes de financement alternatifs qui peuvent soutenir des initiatives locales tout en assurant une répartition équitable des ressources. Des partenariats public-privé peuvent être explorés pour lever des fonds supplémentaires et partager les risques et les bénéfices des projets de transition écologique.

- Comment les villes, agglomérations ou régions financent-elles la transition écologique, surtout dans un contexte de réduction des budgets ?
- Quelles sont les dispositifs de financement et d'accompagnement mis en place pour les collectivités territoriales en faveur de la transition écologique ?
- Quels sont les freins rencontrés par les villes, agglomérations ou régions pour financer la transition écologique ?

Thématique de la plateforme – édition 2026

La gouvernance de la transition écologique au sein des agglomérations représente un défi majeur, exigeant une réflexion approfondie et une action concertée de la part de tous les acteurs concernés. Les enjeux sont nombreux et complexes, mais les opportunités sont tout aussi grandes de reconfigurer les modes de penser et d'agir.

Pourtant, le constat est sans appel : loin de pouvoir s'appuyer sur des « bonnes pratiques » éprouvées, les acteurs de la transition écologique se heurtent à une réalité bien plus complexe. Les blocages s'accumulent, les dynamiques s'essoufflent voire s'inversent, le climatoscepticisme a le vent en poupe. Dans ce contexte la transformation de notre modèle sociétal se heurte à des résistances tenaces, d'autant plus que la transition écologique, souvent reléguée au second plan des priorités politiques, subit de plein fouet les restrictions budgétaires et le manque de volonté collective.

C'est précisément pour contribuer à atténuer cette inertie que cette conférence entend ouvrir la « boîte noire » de la gouvernance de la transition écologique, en se concentrant sur les territoires urbains. L'enjeu est de dépasser les impasses actuelles et de réfléchir à des alternatives pour mettre en place une gouvernance plus agile et responsable. Il ne s'agit pas seulement de dresser un état des lieux des défis et des blocages, mais bien d'analyser les échecs, de tirer les leçons des expériences passées, et d'envisager des propositions nouvelles en vue d'une gouvernance plus efficace de la transition écologique.

Visite de terrain (1^{er} juin) : Le projet Belval - de friche sidérurgique à quartier d'innovation

Le site de Belval, situé entre les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, dans le sud du Luxembourg, constitue l'un des projets de reconversion urbaine les plus emblématiques du pays. Ancien cœur de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, il a longtemps été occupé par les installations du groupe ARBED, puis ArcelorMittal. La fermeture progressive des hauts-fourneaux, achevée en 1997, a laissé place à une vaste friche industrielle d'environ 120 hectares, enclenchant une transformation urbaine d'ampleur exceptionnelle.

À partir du début des années 2000, un masterplan piloté par l'État et ses partenaires a engagé la reconversion du site en un nouveau quartier mixte. L'objectif était de créer un pôle urbain complémentaire à Luxembourg-Ville, combinant logements, activités économiques, recherche, enseignement supérieur et équipements culturels.

Le projet Belval est structuré en cinq quartiers principaux : la Terrasse des Hauts-Fourneaux, le Square Mile, le parc Um Belval, et les quartiers résidentiels Belval Sud et Belval Nord.

La Terrasse des Hauts-Fourneaux : le cœur historique et intellectuel

Premier quartier développé, la Terrasse des Hauts-Fourneaux s'articule autour des vestiges des anciens hauts-fourneaux, symboles du passé industriel du site. Aujourd'hui, elle abrite des équipements phares comme l'Université du Luxembourg, la Maison du Savoir, des résidences étudiantes et des espaces de coworking, ainsi que des infrastructures culturelles majeures comme la Rockhal. Ce quartier, à la fois culturel, éducatif et économique, a posé les bases de la nouvelle identité de Belval, attirant étudiants, chercheurs et entreprises innovantes.

Le Square Mile : modernité et mixité urbaine

Prolongeant la Terrasse des Hauts-Fourneaux vers l'ouest, le Square Mile incarne l'urbanisation contemporaine de Belval. Son développement, lancé en 2019, repose sur une diversité de fonctions : logements, bureaux, commerces et espaces publics. L'objectif ? Créer un écosystème urbain équilibré, où se côtoient habitants, travailleurs et visiteurs, dans un cadre de vie agréable et connecté.

Park Um Belval

Situé autour du parc central « Um Belval » et du Lycée Bel-Val, ce quartier se distingue par son importante présence d'espaces verts et par la place accordée aux équipements publics. Conçu comme une zone de transition entre les secteurs plus urbanisés de Belval et les quartiers résidentiels (Belval Nord et Belval Sud), il favorise la qualité de vie, les mobilités douces et les activités de proximité. Le parc joue un rôle structurant en offrant un vaste espace de détente et de loisirs, tandis que le lycée renforce la fonction éducative du quartier. L'ensemble illustre les ambitions du projet Belval : créer un environnement urbain durable, mixte et attractif, conciliant héritage industriel, architecture contemporaine et nature en ville.

Belval Nord : une offre résidentielle complémentaire

Conçu comme un espace de vie calme et verdoyant, le quartier Belval Nord se distingue par son architecture contemporaine, ses espaces publics de qualité et son intégration harmonieuse dans l'environnement naturel. Relié au reste du site de Belval par des cheminements doux, des places conviviales et des espaces verts, Belval Nord offre un cadre de vie moderne à proximité immédiate des pôles universitaires, culturels et économiques du quartier.

Belval Sud : un écoquartier familial et durable

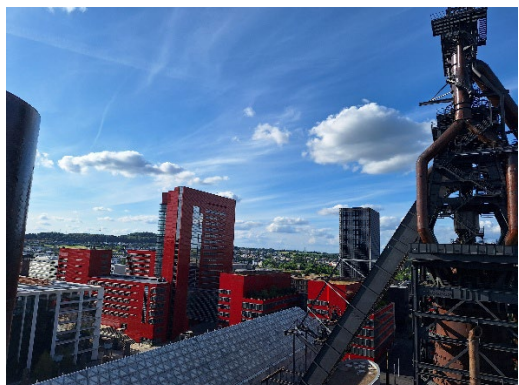
Dernier maillon du projet, désormais commercialisé sous le nom de « Belvie », Belval Sud marque l'aboutissement de la vision résidentielle de Belval. Ce quartier, conçu pour accueillir 684 logements, se distingue par son approche écologique et familiale. Les espaces verts, les hubs de mobilité et la diversité des typologies de logements (du studio à la maison familiale) visent à éviter l'effet de lotissement et à favoriser une haute qualité de vie.

Il est à noter également la présence d'une **trame verte et bleue** qui constitue un élément structurant du projet de Belval. Elle ne se limite pas à la présence du parc, mais vise à créer un réseau continu d'espaces végétalisés, de corridors écologiques et de dispositifs de gestion de l'eau reliant les différents quartiers entre eux. Cette approche permet à la fois de favoriser la biodiversité, d'améliorer le cadre de vie et d'adapter le site aux enjeux climatiques.

Belval se distingue par une approche intégrée et hybride, associant conservation du patrimoine industriel et transformation urbaine. Les hauts-fourneaux, vestiges emblématiques de l'ère sidérurgique, ont été préservés et intégrés au paysage contemporain, devenant des repères identitaires qui lient le passé industriel à la modernité du quartier.

Ce projet incarne une vision globale : la mixité fonctionnelle (logements, bureaux, commerces, équipements publics) y crée une ville vivante à toute heure, tandis que des normes environnementales strictes, des espaces verts et des solutions de mobilité douce garantissent sa durabilité. Enfin, la diversité des habitats et des usages fait de Belval un laboratoire urbain des enjeux contemporains de la ville post-industrielle.

En quelques décennies, Belval est ainsi passé du statut de friche à celui d'une nouvelle centralité urbaine en constante évolution, démontrant comment la reconversion des territoires peut allier mémoire, modernité et qualité de vie.



Masterplan vision 2031
Situation en 2026



Document informatif non contractuel, réservé à la propriété d'Angora et des organismes d'its co-sponsors.
Les données sont gérées dans un cadre sécurisé et ne sont pas divulguées à des tiers.
Le présent document est destiné à être utilisé comme base officielle pour la réalisation d'un projet. Il peut, cependant, servir pour les communications au stade d'exploration, sans indication contractuelle. Pour les plans officiels, voir plans Aulbut, spécification ou messages officiels.

DOI: 10.1002/9781118466396.ch107, Downloaded from https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/9781118466396.ch107 by University of Twente Finance Department, Wiley Online Library on [02/01/2024]. See the Terms and Conditions (https://onlinelibrary.wiley.com/terms-and-conditions) on Wiley Online Library for rules of use; OA articles are governed by the applicable Creative Commons License

Création le 16/03/2024
Modification le 27/03/2024
Format - Echelle A0 1:2000
Responsable JHC - ALY
Projet LURDF Luxembourg TM



AGORA S.r.l.
3, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette | Luxembourg
T: +352 26 53 44
info@agora.lu | www.agora.lu



Présentations des intervenants de la Plateforme (2-3 juin)

Deux demi-journées ont été dédiées à la présentation de différentes initiatives et réflexions portant sur la gouvernance de la transition écologique à l'échelle des agglomérations. À travers les interventions d'acteurs institutionnels et de chercheurs, ces deux séances ont permis de mettre en dialogue des expériences concrètes de transformation territoriale et des analyses portant sur les évolutions des modèles de gouvernance.

Les présentations ont abordé notamment l'intégration des objectifs de transition dans les outils de planification, les nouvelles approches en matière de foncier et d'aménagement, l'accompagnement des changements de pratiques, les démarches participatives ainsi que les expérimentations en matière de projets urbains régénératifs. Elles ont ainsi contribué à interroger les conditions sociales, institutionnelles et organisationnelles qui favorisent l'émergence de trajectoires territoriales de transition.



Bertrand Ippersiel (*Département de l'Aménagement urbain - Ville de Namur*) -
Belgique : *Démarche de l'actualisation du schéma de développement communal
de Namur et l'intégration des objectifs de transition écologique et du ZAN*

La planification communale namuroise a connu une transformation profonde depuis les années 1990, évoluant d'un cadre purement réglementaire vers une approche stratégique et intégrée, avant de faire l'objet d'une réévaluation critique face aux défis actuels.

Dans un premier temps, les fondations de la planification ont été posées entre les années 1960 et 1980, avec la loi organique de 1962 qui a instauré un urbanisme basé sur des normes et des permis, la fusion des communes en 1977 qui a redessiné le territoire namurois, et le plan de secteur de 1986 qui a structuré l'affectation des sols tout en laissant des réserves foncières importantes.

Les années 1990 à 2012 ont marqué l'émergence d'un modèle polycentrique. Namur a adopté une lecture morphologique de son territoire, aboutissant en 2012 à un Schéma de Développement Communal qui formalise une structure urbaine articulée autour de noyaux de vie, d'une mobilité durable, de seuils de proximité et d'une trame écologique. Ce schéma a permis de classer les espaces en six catégories et de devenir un outil opérationnel pour l'instruction des permis.

Depuis 2022, une réévaluation du modèle a été engagée. Si le schéma a permis de concentrer 63% des ménages dans les zones prioritaires, des limites persistent : une offre de logements inadaptée aux familles, une dépendance automobile toujours forte et une consommation foncière élevée. La révision en cours vise donc à atteindre la sobriété foncière (zéro artificialisation nette d'ici 30 ans) et à renforcer le modèle polycentrique pour un développement territorial plus équilibré.

En définitive, Namur illustre le passage d'un urbanisme réglementaire à une planification stratégique, avec pour enjeu actuel de concilier croissance, sobriété et transition écologique.

Maribel Casas (Directrice LUCA) - Luxembourg : *Agir depuis la culture : la contribution d'un centre d'architecture à la transition socio-écologique*

Fondé il y a plus de trente ans, le Luxembourg Center for Architecture (LUCA) s'est imposé comme un acteur clé de la culture architecturale au Luxembourg. En tant que plateforme d'échange ouverte à tous, il propose une programmation variée (expositions, conférences, ateliers, visites guidées, projections et publications) pour favoriser le dialogue autour de l'architecture, de l'urbanisme et des enjeux contemporains liés à la transformation de l'environnement bâti et non bâti.

Inspiré par la mission des centres d'architecture, qui vise à encourager la participation du public à l'environnement bâti, le LUCA dépasse la sphère professionnelle pour toucher la société dans son ensemble. Son action s'inscrit dans une lecture systémique des liens entre environnement bâti et crise climatique, mettant en lumière les impacts environnementaux et sociaux de la construction et de l'aménagement du territoire : artificialisation des sols, émissions de CO₂, production de déchets, étalement urbain, et perte de patrimoine.

Face à ces défis, le LUCA promeut des pistes de transformation centrées sur la réduction de l'empreinte du secteur, comme l'architecture non extractive, l'économie circulaire, le réemploi des matériaux, la sobriété, la réparation et la réutilisation de l'existant. Il étend également sa réflexion à des enjeux connexes, tels que le système alimentaire, les modèles de logement coopératifs et participatifs, ou encore la nécessité de repenser les formes urbaines vers une architecture décarbonée, inclusive et attentive aux conditions de cohabitation en ville.

À travers des expositions emblématiques, le LUCA rend ces enjeux concrets et accessibles au grand public. Parmi elles, *A Plea for a Land Reform* aborde la question foncière au Luxembourg, *Luxembourg in Transition* explore des visions transformatrices pour l'avenir du territoire, *The Property Drama* critique les dynamiques immobilières, *Faraway so Close* illustre une pratique architecturale sobre, et *Le béton en question* ou *La friche et l'architecte* interrogent les matériaux et la reconversion des friches industrielles.

En combinant médiation culturelle, coopération académique et ancrage territorial, le LUCA dépasse son rôle traditionnel pour devenir un acteur de la transformation sociale et écologique. Son approche culturelle de l'urgence écologique constitue une contribution originale et complémentaire aux dispositifs réglementaires et techniques, faisant de lui un espace de réflexion et d'action collective sur les grands défis de la transition.

Géraud Bonhomme et Mathilde Berlanger (Chargé.e de projet perspective.brussels) - Belgique : *Share The City, la grande modification du Plan Régional d'Affectation du Sol comme outil pour les transitions de la Région de Bruxelles-Capitale*

L'objet de la présentation est d'expliquer pourquoi et comment la Région bruxelloise entreprend une révision du PRAS afin d'intégrer les enjeux contemporains de transition écologique, de mobilité, de biodiversité, de densification urbaine et de mixité fonctionnelle. Le processus repose sur une approche intégrée, fondée sur des diagnostics partagés, des données territoriales détaillées et une large concertation avec les acteurs publics et la société civile.

Le processus de révision du PRAS repose sur une gouvernance participative associant de nombreux acteurs. Les pouvoirs publics, les communes, les associations, les acteurs économiques, le monde académique, les établissements scolaires et les citoyens sont invités à contribuer aux réflexions. Cette ouverture vise à renforcer la légitimité du projet et à favoriser une meilleure prise en compte des attentes et des besoins de l'ensemble des parties prenantes.

La révision du PRAS s'appuie sur plusieurs orientations stratégiques destinées à accompagner la transition écologique et urbaine de Bruxelles. Les réflexions portent notamment sur la lutte contre l'imperméabilisation des sols, le renforcement des espaces naturels, la protection des activités économiques, le développement du logement abordable ainsi que la gestion équilibrée de la densité urbaine. L'objectif est de construire un territoire plus résilient, inclusif et durable.

La révision du PRAS suit une démarche intégrée qui combine analyses techniques, études scientifiques et concertation entre les différents acteurs concernés. Cette méthode s'appuie notamment sur l'outil SitEx, qui permet de mieux connaître les usages réels du territoire, ainsi que sur des évaluations environnementales, juridiques et économiques. L'ensemble du processus vise à garantir une prise de décision fondée sur des données objectives et une vision globale du territoire.

La démarche de planification territoriale engagée dans la Région de Bruxelles cherche à faire du PRAS un outil capable d'accompagner la transition écologique de Bruxelles tout en conciliant biodiversité, logement, activités économiques, mobilité et qualité de vie. La gouvernance mise en place se caractérise par une forte intégration des données, de l'expertise et de la participation des parties prenantes.

Norry Schneider (Coordinateur Transition CELL) - Luxembourg : *Gouvernance inclusive : et si la clé d'un avenir résilient et bas carbone était d'inviter tout le monde autour de la table ?*

Le Luxembourg, avec une empreinte carbone de 16 tonnes de CO₂ par habitant et par an, figure parmi les pays les plus émetteurs au monde. Face à ce constat, l'objectif affiché est ambitieux : réduire ces émissions de 10 % d'ici 2050. Pourtant, les défis sont immenses, tant sur le plan environnemental (crues, perturbations climatiques) que social, avec des inégalités croissantes entre ceux qui subissent la « fin du monde » et ceux qui peinent à joindre les deux bouts. À cela s'ajoute une dépendance économique et énergétique accrue vis-à-vis de l'extérieur, rendant la transition encore plus complexe.

Plutôt qu'un manque de données, de moyens financiers ou de technologies, c'est l'absence d'imagination collective qui paralyse aujourd'hui la capacité à agir. Une voie alternative est proposée afin de sortir de ce blocage profond : cultiver une culture civique où imaginer l'inimaginable devient un devoir. Cette approche vise à débloquer les innovations nécessaires pour faire face à l'urgence climatique.

Pour concrétiser cette vision, plusieurs pistes sont avancées : (i) Mobiliser les citoyens via des réseaux de coachs, des assemblées climatiques locales, ou encore des journées dédiées à la transition dans chaque région ou commune. (ii) Innover par la participation : co-crée des projets, transformer les espaces publics, former les citoyens et les services municipaux, et repenser la manière de construire. (iii) Expérimenter de nouveaux formats pour favoriser l'engagement de tous, en partant des réalités locales. L'empowerment citoyen et l'action locale constituent ainsi des leviers d'action potentiels.

Ces constats appellent à un changement de paradigme : passer d'une gouvernance centrée sur l'humain et le court terme à un modèle plurigénérationnel, global et biocentrique. Cela signifie reconnaître les générations futures, le Sud global et le monde vivant comme des sujets de droit à part entière, et non plus comme de simples objets de débat.

Le modèle des biorégions — basé sur les limites naturelles des écosystèmes (forêts, bassins versants, corridors biologiques) — est proposé comme cadre opérationnel. Il permettrait d'harmoniser la gestion des ressources, de préserver la biodiversité transfrontalière, et de coordonner la transition écologique entre le Luxembourg, l'Allemagne, la France et la Belgique.

En conclusion, la transition écologique au Luxembourg ne pourra aboutir sans une mobilisation collective, une gouvernance repensée et une action ancrée dans les réalités locales et transfrontalières. L'enjeu n'est plus seulement technique ou financier, mais bien culturel et politique.

Sébastien Lambelet (post-doctorant et collaborateur scientifique au GEDT - Université de Genève) – Suisse : *Sobriété foncière dans le cadre des agglomérations transfrontalières*

La question posée est celle de la mise en œuvre des politiques de sobriété foncière dans les agglomérations transfrontalières européennes, en prenant comme étude de cas principale le Grand Genève. L'auteur constate que les débats et les recherches sur la réduction de l'artificialisation des sols demeurent largement enfermés dans des cadres nationaux, alors même que les dynamiques urbaines dépassent fréquemment les frontières administratives.

Le cas du Grand Genève illustre particulièrement cette problématique. Cette agglomération transfrontalière connaît une forte croissance démographique et économique, mais celle-ci est spatialement déséquilibrée. Alors que la majorité des emplois reste concentrée dans le canton de Genève, une part croissante de la population réside dans les territoires français voisins. Depuis les années 2000, la combinaison de la libre circulation des personnes, de la rareté foncière genevoise et des politiques urbaines visant à développer la « ville compacte » a favorisé une externalisation de la croissance résidentielle vers la France voisine. L'étalement urbain n'a donc pas disparu ; il a été déplacé au-delà de la frontière nationale.

Cette situation met en évidence les limites d'une approche strictement nationale de la sobriété foncière. Les objectifs de réduction de la consommation d'espace, tels que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en France ou les politiques équivalentes en Suisse, produisent des effets qui se répercutent sur l'ensemble de l'espace métropolitain transfrontalier. Dans le Genevois français, la mise en œuvre du ZAN est d'ailleurs perçue par certains élus comme une opportunité de rééquilibrer les relations avec Genève en limitant la capacité du territoire français à absorber la croissance résidentielle de la ville-centre.

L'analyse mobilise deux typologies complémentaires des régimes de coopération transfrontalière : une première axée sur l'intégration politico-institutionnelle verticale (Mévellec et al., 2018), et une seconde sur la convergence fonctionnelle et territoriale horizontale (Decoville et al., 2013). En croisant ces typologies, deux scénarios opposés sont proposés quant à l'impact des politiques de parcimonie foncière sur la gouvernance transfrontalière. Le premier scénario pessimiste voit la frontière comme un obstacle protégeant l'extension urbaine externe, favorisant une croissance centrée sur la ville principale et le transfert de l'étalement urbain vers la périphérie voisine. Le second scénario optimiste imagine la frontière comme une ressource favorisant une coopération accrue et une gestion partagée des dynamiques urbaines, réduisant l'étalement par une intensification urbaine concertée.

Quatre études de cas à Genève, Bâle, Lille-Kortrijk-Tournai et Ottawa-Gatineau illustrent ces dynamiques. Ces agglomérations transfrontalières partagent des défis démographiques, économiques et d'étalement urbain, mais diffèrent dans leur degré d'intégration institutionnelle et fonctionnelle, ainsi que dans la place qu'y occupe la question de la sobriété foncière. Genève et Bâle montrent des coopérations stabilisées sur des modèles de spécialisation ou polarisation, tandis que Lille-Kortrijk-Tournai présente une intégration par osmose malgré des freins liés aux cadres juridiques nationaux. Ottawa-Gatineau, avec un régime moins institutionnalisé, illustre les défis d'une coordination transfrontalière limitée mais marquée par un intérêt croissant pour la maîtrise de la consommation foncière.

Les résultats de l'étude suggèrent néanmoins que, dans la plupart des cas observés, les politiques de sobriété foncière renforcent davantage les tensions et les mécanismes de polarisation qu'elles ne conduisent à un véritable dépassement des frontières. Elles soulignent ainsi la nécessité d'analyser les effets rebonds de ces politiques à l'échelle des espaces métropolitains transfrontaliers.

Alain Malherbe (Professeur - Heritage Landscape and Architecture (HeLA) UCLouvain) - Belgique : *Gouverner et concrétiser la transition écologique par l'orientation des politiques d'aménagement et des projets d'urbanisme en Wallonie*

L'histoire de l'urbanisme wallon (et belge) est d'abord celle d'une volonté de contrôler l'expansion urbaine. Dès le XIXe siècle, des plans d'aménagement cherchent à organiser la croissance des villes. La loi organique de 1962 constitue une étape clé : elle pose les bases d'un urbanisme de contraintes, centralisé autour du Fonctionnaire délégué, visant à coordonner l'affectation des sols, freiner la dispersion de l'habitat, protéger les espaces ruraux, agricoles, forestiers et naturels. Le plan de secteur deviendra l'outil principal de cette régulation.

À l'échelle européenne, les objectifs ont été progressivement reformulés au fil du temps. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC, 1999) introduit des principes de gouvernance multiniveaux, de subsidiarité, de coopération et de prise en compte de la biodiversité et des réseaux écologiques. Plus récemment, le Règlement européen sur la restauration de la nature (2024) impose des objectifs concrets pour les espaces verts urbains, et la Directive sur la résilience des sols (2025) vise la « zéro artificialisation nette » à horizon 2050.

Sur le plan wallon, deux jalons législatifs sont particulièrement significatifs. Le CWATUPE (1997) définit le territoire wallon comme un « patrimoine commun » et place la durabilité au cœur des missions de la puissance publique (utilisation parcimonieuse du sol, préservation du patrimoine naturel et culturel). Le Code du Développement Territorial – CoDT (2023) consacre le principe d'optimisation spatiale et de lutte contre l'étalement urbain comme objectif central.

Cette évolution traduit un glissement progressif vers un urbanisme de projet, soutenu par des outils d'évaluation (suivi de l'artificialisation, des dynamiques résidentielles, commerciales, économiques) tels que prévus par le Schéma de Développement du Territoire (SDT, 2024).

Un écosystème d'acteurs accompagne cette gouvernance : Maisons de l'urbanisme, Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), Commissions communales d'aménagement — produisant guides, référentiels, formations et méthodologies pour orienter les pratiques locales.

Plusieurs tensions structurelles dans la gouvernance actuelle de la transition écologique en Wallonie peuvent être signalées. La transition risque de se réduire à une rentabilisation accélérée de l'espace, via l'application d'objectifs quantitatifs (ZAN, CO2, biodiversité) traduits en « urbanisme de l'urgence ». Les articulations entre espaces urbanisables et non urbanisables restent problématiques. Si la gouvernance accompagne l'adaptation aux défis environnementaux, elle manque de leviers opérationnels pour réguler les dynamiques de marché

foncier et assurer la justice spatiale. La participation citoyenne est davantage perçue comme un risque à gérer (via des méthodologies d'acceptabilité sociale) que comme une force constructive.

En somme, la transition écologique semble davantage un objectif sous-jacent ou secondaire qu'un moteur central de la transformation des territoires wallons.

Louis Bleser (Gestionnaire de projets changement climatique – Attaché - Ministère Environnement) – Luxembourg : *Gouvernance de la transition écologique au Luxembourg*

Le Luxembourg a construit sa gouvernance climatique dans le prolongement des engagements européens et internationaux, notamment le Règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat, le Pacte vert européen (European Green Deal), le paquet « Fit for 55 », l'Accord de Paris, ainsi que les objectifs climatiques fixés pour 2030, 2040 et 2050.

Sur le plan national, la loi du 15 décembre 2020 relative au climat constitue le texte fondateur. Elle définit le cadre juridique et institutionnel permettant d'atteindre les objectifs climatiques du pays, à savoir une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (hors secteurs EU-ETS) et la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard. Cette loi couvre cinq secteurs prioritaires : les transports, les bâtiments, l'industrie, l'agriculture, ainsi que les déchets et eaux usées.

Pour assurer la mise en œuvre de ces ambitions, plusieurs instruments stratégiques ont été prévus, comme le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), la stratégie à long terme pour la réduction des émissions de GES, le Plan social pour le climat (PSC) et la stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, le PNEC prévoit plus de 200 mesures couvrant plusieurs secteurs, notamment les bâtiments, les transports, l'industrie, l'agriculture et la gestion des déchets. Parmi les principales actions figurent le développement des énergies renouvelables (solaire et éolien), le soutien aux pompes à chaleur, l'électrification des transports, le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que la poursuite de la taxe carbone sur les combustibles fossiles. Le plan accorde également une attention particulière à la transition juste afin d'accompagner les ménages et les entreprises dans cette transformation.

La gouvernance nationale s'appuie par ailleurs sur quatre piliers : l'Observatoire de Politique Climatique (suivi et évaluation), le Comité interministériel pour l'action climat (coordination politique), le Fonds climat et énergie (FCE) (instrument financier) et la Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique (concertation avec les acteurs non-ETS).

Doté d'un budget de 468 020 359 € en 2024, le FCE est le principal levier financier de la politique climatique luxembourgeoise. Il est alimenté par des dotations budgétaires annuelles de l'État, le produit de la vente de crédits d'émissions SEQUE, la contribution changement climatique (droit d'accise sur les carburants routiers), la taxe sur les véhicules routiers, les recettes de la mise aux

enchères des quotas aviation, ainsi que par des dons. Il sert à financer des mesures et des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables. Ce fonds soutient notamment les aides destinées aux particuliers et aux entreprises, telles que les programmes de rénovation énergétique des bâtiments, les subventions pour les installations photovoltaïques, les pompes à chaleur ou encore certaines mesures favorisant la mobilité durable. Son objectif est d'accélérer la transition énergétique tout en soutenant l'atteinte des objectifs fixés par le PNEC.

Bruno Barboni (Responsable du département « Pactes avec les communes » - Klima Agence) – Luxembourg : *Le rôle de Klima-Agence comme facilitateur et accompagnateur de la transition énergétique et climatique*

L'objet de l'intervention a porté sur le modèle luxembourgeois de transition climatique locale, fondé sur une coopération étroite entre l'État et les communes. Ce dispositif illustre la manière dont une politique publique nationale peut structurer efficacement l'action territoriale grâce à un accompagnement technique, des mécanismes d'incitation et une gouvernance multi-niveaux.

Au cœur de ce système se trouve la Klima-Agence, organisme national chargé d'accompagner les administrations, les communes, les professionnels et les citoyens dans leur transition énergétique et climatique. En tant que coordinateur du Pacte Climat, elle fournit expertise, formation, outils de pilotage, dispositifs de contrôle qualité et animation de réseaux d'acteurs.

Le Pacte Climat constitue le principal instrument de cette stratégie. Il traduit les objectifs climatiques nationaux en actions concrètes à l'échelle communale tout en offrant un cadre méthodologique commun. Adossé au référentiel européen de l'European Energy Award, il favorise l'amélioration continue, la qualité de gestion et le partage d'expériences entre collectivités. Depuis son lancement en 2013, le dispositif a connu une montée en puissance remarquable. L'ensemble des communes luxembourgeoises y adhèrent désormais, et la majorité d'entre elles ont obtenu des certifications attestant de leur niveau d'engagement. La version 2.0 du Pacte Climat, déployée depuis 2021, renforce encore cette dynamique grâce à un réseau structuré de conseillers climat et d'auditeurs spécialisés.

Le fonctionnement du Pacte repose sur plusieurs éléments complémentaires : un engagement contractuel entre l'État et les communes, la mise en place d'équipes locales dédiées (« Klimateams »), un catalogue de 64 mesures couvrant les principaux domaines de la transition, un système d'audit et de certification indépendant, ainsi qu'un ensemble d'incitations financières liées aux performances réalisées.

Pour soutenir la mise en œuvre des actions, la Klima-Agence met à disposition des outils numériques de suivi, de comptabilité énergétique, de planification territoriale et de gestion des achats durables. Ces outils sont complétés par des subventions destinées à financer des projets concrets dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, du bâtiment durable et de l'adaptation climatique. Au-delà des aspects techniques, le succès du dispositif repose également sur une forte dynamique de réseau. Les échanges de bonnes pratiques, les événements organisés par la Klima-Agence et la valorisation des résultats obtenus contribuent à renforcer l'engagement des collectivités et à créer une émulation positive entre elles.

En conclusion, le Pacte Climat luxembourgeois apparaît comme un modèle de gouvernance territoriale de la transition climatique. Son efficacité repose sur la combinaison d'un engagement politique durable, d'un accompagnement professionnel structuré, d'outils opérationnels performants, d'incitations financières et d'une culture de coopération. Il démontre la capacité de l'État à créer les conditions permettant aux communes de devenir des acteurs autonomes et compétents de la transition écologique.

Ariane Widmer (Architecte-urbaniste) - Suisse : *Agglomérations en forte mutation et transition écologique*

Les liens entre gouvernance et transition écologique ont été analysés à travers deux expériences menées en Suisse romande : le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) et la Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève. Malgré des contextes institutionnels différents, ces deux démarches ont été confrontées à des défis similaires liés à la croissance urbaine, à la coordination entre acteurs et à la transition écologique. Elles montrent toutes deux qu'une gouvernance horizontale, fondée sur le dialogue et la coopération, peut favoriser l'émergence de solutions territoriales partagées.

Au début des années 2000, l'Ouest lausannois faisait face à une urbanisation fragmentée, marquée par une forte dépendance à l'automobile, un développement commercial dispersé et une absence de vision commune entre les huit communes concernées. Pour répondre à cette situation, le canton a encouragé la mise en place d'une collaboration intercommunale débouchant sur l'élaboration d'un schéma directeur partagé. Cette démarche a permis de définir une vision commune du territoire, de coordonner les projets d'aménagement et de mettre en place une gouvernance volontaire reposant sur la concertation permanente entre les communes.

La démarche engagée a produit des résultats tangibles sur le territoire. Elle a permis la réalisation de projets structurants tels que la nouvelle gare de Renens, le développement du tramway, la création de nouveaux quartiers et l'amélioration des espaces publics. Au-delà des réalisations concrètes, cette expérience a démontré qu'une coopération durable entre collectivités pouvait renforcer la capacité d'action d'un territoire et construire une vision commune à long terme malgré la diversité des intérêts locaux.

Dans le Grand Genève, l'enjeu consistait à élaborer une vision commune pour un territoire transfrontalier réunissant deux pays, plusieurs niveaux institutionnels et plus de deux cents communes. Face aux défis de la croissance démographique, du développement économique et de la transition écologique, les partenaires ont décidé de construire collectivement une vision à l'horizon 2050. Cette démarche s'est appuyée sur les structures de gouvernance existantes afin de coordonner les différents acteurs et de concilier les objectifs de développement avec les ambitions environnementales.

L'élaboration de la vision du Grand Genève s'est fondée sur une méthode exploratoire associant études thématiques, ateliers de travail et concertation. Cette approche a permis de confronter différentes perspectives territoriales et de faire émerger progressivement une vision commune. Les réflexions ont conduit à accorder une place centrale au « socle du vivant », c'est-à-dire aux enjeux écologiques et environnementaux, désormais considérés comme un pilier essentiel du

projet territorial au même titre que l'urbanisation et les transports. Cette évolution marque une rupture avec les approches plus traditionnelles fondées principalement sur les infrastructures et l'expansion urbaine.

Les deux expériences montrent que les enjeux de transition écologique se heurtent à plusieurs difficultés : diversité des intérêts territoriaux, complexité institutionnelle, inégalités entre territoires et difficulté à mobiliser certains acteurs économiques ou citoyens. Elles soulignent également l'importance de dépasser les approches sectorielles afin de construire des réponses collectives à des problèmes complexes. Les démarches étudiées démontrent que les processus participatifs et la coopération entre institutions constituent des leviers essentiels pour élaborer des stratégies territoriales cohérentes et durables.

Plusieurs éléments ont facilité la réussite de ces démarches. L'approche transdisciplinaire, réunissant experts, administrations et acteurs locaux, a permis de dépasser les logiques de silo. L'existence d'une ambition commune et d'une feuille de route partagée a également joué un rôle déterminant. Enfin, l'utilisation d'outils de planification souples et évolutifs a offert la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux incertitudes et aux transformations rapides des territoires.

La principale conclusion est que les défis de la transition écologique nécessitent des formes de gouvernance collectives, horizontales et multi-échelles. Face à des situations inédites et à des enjeux complexes, il est indispensable de construire une ambition partagée, d'accepter une part d'incertitude et de favoriser l'expérimentation. Une gouvernance ouverte et collaborative permet non seulement de mieux gérer les conflits et les divergences d'intérêts, mais aussi de faire émerger des solutions innovantes capables de répondre aux défis futurs des agglomérations.

Bob Wealer (Chef de service, Plans à caractère réglementaire, PDAT, commission d'aménagement – Conseiller - DATer) – Luxembourg : : *Le projet de reconversion de la zone d'activité commerciale de Foetz*

Le projet de reconversion de la zone d'activités de Foetz constitue l'une des initiatives les plus ambitieuses du Luxembourg en matière d'aménagement durable du territoire. Porté conjointement par plusieurs ministères et les communes de Mondercange et Schiffange, il vise à transformer une vaste zone économique monofonctionnelle en un quartier mixte, dense et climatiquement neutre, capable de répondre aux enjeux de durabilité, de mobilité et de résilience.

Située entre les pôles urbains de Luxembourg et de Belval, la zone de Foetz couvre 1,2 km² et se caractérise aujourd'hui par une forte spécialisation économique ainsi qu'une importante artificialisation des sols. Dans la continuité de la démarche « Luxembourg in Transition », le projet cherche à optimiser l'utilisation de cet espace en intégrant de nouvelles fonctions urbaines, notamment des logements, des espaces verts et des services, tout en maintenant une activité économique dynamique.

La transformation repose sur une démarche progressive. Une première phase d'étude a permis d'identifier les contraintes et opportunités du site ainsi que d'engager un dialogue avec les propriétaires et exploitants. Une consultation internationale doit ensuite conduire à l'élaboration d'un masterplan détaillé, avant une mise en œuvre échelonnée à partir de 2028 sur plusieurs décennies. Cette temporalité longue reflète l'ampleur des transformations envisagées et la nécessité d'accompagner les mutations économiques et foncières.

Le projet bénéficie de nombreux atouts. Sa localisation stratégique entre deux grands centres urbains, sa desserte actuelle par les autoroutes et les perspectives de renforcement des transports publics, notamment avec le futur tram rapide Luxembourg–Belval, en font un territoire particulièrement favorable à la densification. Les vastes surfaces de stationnement sous-utilisées offrent également un important potentiel de reconversion, tandis que la proximité d'espaces naturels permet d'envisager une meilleure intégration de la nature dans le tissu urbain.

Plusieurs défis techniques devront toutefois être relevés. Les infrastructures d'eau potable et d'assainissement nécessiteront des investissements importants pour accompagner la croissance future. La présence d'une ligne à haute tension et les nuisances sonores liées à l'autoroute imposent également des adaptations significatives afin de garantir la qualité de vie des futurs habitants et usagers. Au-delà des questions techniques, la réussite du projet dépendra largement de la mobilisation des acteurs privés et publics. Les propriétaires et exploitants se montrent

globalement favorables à la démarche, mais insistent sur la nécessité de préserver l'équilibre économique du site et de garantir la rentabilité des investissements. La gestion des baux existants, le partage des coûts d'infrastructure et l'acceptation sociale d'une densification importante figurent parmi les principaux enjeux de gouvernance.

En conciliant mixité fonctionnelle, mobilité durable, valorisation foncière et neutralité climatique, la reconversion de Foetz pourrait devenir un laboratoire de la ville durable et un modèle de transformation des zones d'activités économiques héritées des décennies précédentes. Son succès reposera sur une vision politique de long terme, un investissement public conséquent et une coopération étroite entre l'ensemble des parties prenantes.

Richard Lemeiter (chargé de mission - Economie Circulaire et Logistique Urbaine, Ville de Lille et Maître de conférence associé à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille) et **Marc Dumont** (Professeur des Universités en urbanisme et aménagement de l'espace - Université Lille) – France : *Mettre en œuvre la transition vers une ville régénérative : leviers, obstacles et perspectives*

Le concept de ville régénérative propose une approche renouvelée de la transition écologique en dépassant les politiques sectorielles traditionnelles. Plutôt que de se limiter à des enjeux spécifiques tels que la mobilité ou la réduction des émissions de carbone, il vise une transformation globale des territoires fondée sur cinq principes : la restauration des sols et la lutte contre l'artificialisation, l'économie circulaire appliquée à la construction, l'implication des citoyens dans les dynamiques de transformation, le développement de villes nourricières grâce à l'agriculture urbaine, ainsi qu'une gestion sobre des ressources et du foncier dans le respect des limites planétaires.

Cette vision met toutefois en évidence les difficultés structurelles de la gouvernance actuelle de la transition écologique. En France, malgré un cadre stratégique particulièrement ambitieux, l'action publique reste souvent fragmentée. Les différentes politiques environnementales ont longtemps été élaborées de manière cloisonnée, avec des objectifs parfois insuffisamment coordonnés. La multiplication des instances de gouvernance et des dispositifs de planification n'a pas toujours permis de renforcer la cohérence de l'action publique, notamment en raison de rivalités institutionnelles, d'un manque de coordination et de la prédominance des urgences à court terme sur les objectifs de long terme.

L'exemple des COP régionales illustre ces limites. Conçues pour rapprocher l'État et les territoires, elles ont souvent été perçues comme des dispositifs centralisés, peu connectés aux dynamiques locales déjà existantes. Leur focalisation sur les enjeux carbone a également conduit à sous-estimer d'autres dimensions essentielles de la transition, telles que la biodiversité, l'eau, l'alimentation ou les enjeux sociaux.

Face à ces difficultés, certaines collectivités expérimentent de nouvelles formes de gouvernance. La ville de Lille constitue à cet égard un laboratoire intéressant. La transition écologique y mobilise de nombreux acteurs institutionnels intervenant à différentes échelles territoriales, ce qui rend la coordination complexe mais favorise également l'innovation. À travers des démarches telles que le Pacte Bas Carbone ou les réflexions sur la « ville productive », Lille cherche à associer élus, professionnels et citoyens dans la définition de nouveaux modèles urbains conciliant développement économique, résilience environnementale et production locale.

Afin de renforcer cette dynamique, la municipalité a créé une structure transversale dédiée à la transition écologique et à la résilience, chargée de coordonner les différentes stratégies sectorielles et d'animer les réseaux d'acteurs. Cette évolution témoigne d'une volonté de décloisonnement, même si les limites institutionnelles demeurent importantes. La fragmentation des compétences, la difficulté à articuler les différentes échelles de gouvernance et les temporalités politiques relativement courtes continuent de freiner la mise en œuvre de transformations profondes.

Au-delà des questions organisationnelles, la ville régénérative implique un changement de paradigme. Il ne s'agit plus seulement de réduire les impacts environnementaux des activités humaines, mais de gérer durablement les ressources disponibles et de repenser les modèles de développement urbain. Cette approche conduit à intégrer des enjeux souvent négligés, tels que les évolutions démographiques, le vieillissement de la population ou la transformation des modes de vie, qui influencent directement les besoins futurs des territoires.

En conclusion, la ville régénérative apparaît comme un horizon stratégique pour la transition écologique, mais sa concrétisation nécessite une profonde évolution des modes de gouvernance. Son succès repose sur une meilleure coordination entre les acteurs, le décloisonnement des politiques publiques, l'intégration des temporalités longues et l'adoption d'une approche systémique des ressources. Plus qu'un simple projet environnemental, elle constitue une nouvelle manière de penser le développement territorial, conciliant résilience écologique, cohésion sociale et adaptation aux transformations futures.

Louis-Henri Bourque (Ville de Montréal) - Québec : Planification et mise en valeur du territoire à la Ville de Montréal

Le rôle de la planification territoriale dans la transition urbaine de la région métropolitaine de Montréal est le sujet central de cette présentation. L'objectif est d'expliquer comment les orientations gouvernementales sont traduites en projets concrets grâce à une gouvernance multiniveaux impliquant le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération et les municipalités.

Le système québécois d'aménagement du territoire repose sur un partage des compétences encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les orientations gouvernementales sont d'abord définies par le gouvernement provincial, puis déclinées à travers différents instruments de planification : le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à l'échelle métropolitaine, les schémas d'aménagement et de développement à l'échelle des agglomérations, ainsi que les plans et règlements d'urbanisme municipaux. Chaque niveau doit assurer la conformité de ses documents avec les orientations des échelons supérieurs, garantissant ainsi une cohérence dans les politiques d'aménagement.

Trois grandes orientations structurent cette planification : favoriser un cadre de vie de qualité, soutenir le dynamisme économique de l'agglomération et mettre en valeur les territoires d'intérêt. Ces objectifs sont ensuite traduits dans les politiques locales à travers différentes mesures d'aménagement.

L'exemple du développement orienté vers la mobilité durable illustre ce mécanisme. À l'échelle métropolitaine, la densification urbaine est encouragée autour des réseaux de transport collectif. Cette orientation est ensuite adaptée par les autorités locales qui définissent des seuils de densité résidentielle et organisent le développement urbain en fonction de l'accessibilité aux infrastructures de transport, telles que le métro, le train de banlieue ou les lignes d'autobus à haute fréquence.

Un second exemple concerne le redéveloppement des grands centres commerciaux. Les différentes instances de planification identifient ces espaces comme des secteurs stratégiques de transformation urbaine. Des lignes directrices et des normes sont mises en place afin de favoriser la création de quartiers plus durables, intégrant une meilleure qualité des espaces publics, davantage de verdissement, une réduction des îlots de chaleur et une offre accrue de logements.

Un dernier exemple s'intéresse au prolongement du métro de Montréal comme levier majeur de transformation urbaine. Plusieurs grands sites, représentant plus de 120 hectares de terrains à redévelopper, pourraient accueillir à terme plus de 12 500 logements ainsi que de vastes surfaces

commerciales. L'objectif est de convertir d'anciens centres commerciaux en quartiers complets, mixtes et directement connectés au réseau de transport collectif. Le secteur de Langelier est présenté comme un exemple concret de cette stratégie, illustrant le potentiel de requalification urbaine associé aux nouvelles infrastructures de transport.

A Montréal, la transition urbaine repose ainsi sur une articulation étroite entre les différents niveaux de gouvernance. La planification territoriale apparaît comme un outil central permettant de concilier les objectifs de développement durable, de mobilité, de logement et de qualité de vie à l'échelle métropolitaine.

Résultats des ateliers participatifs et du débat mouvant

Au-delà des présentations, des ateliers et un débat mouvant ont été proposés aux participants pour approfondir collectivement les principaux défis identifiés autour de la gouvernance de la transition écologique. Ils ont constitué des espaces de discussion autour des obstacles organisationnels et structurels à la gouvernance de la transition écologique, mais également autour des nouvelles manières de concevoir l'aménagement du territoire dans un contexte de profondes mutations.



1) Atelier 1 – Gouvernance de la transition

Objectif : identifier les freins organisationnels et structurels de la gouvernance de la transition écologique

Attentes :

- ouvrir la « boîte noire » de la gouvernance
- reconnaître les défaillances systémiques
- explorer des alternatives concrètes et transposables

Temps 1 : Verrous de la gouvernance de la transition écologique

Session en mode « world café » (60 min) : Identifier les verrous systémiques, autour de trois tables thématiques :

- 1) Verrous institutionnels
- 2) Verrous financiers
- 3) Verrous culturels et politiques

Rotation toutes les 15 minutes. À chaque rotation, les participants complètent/enrichissent la liste des verrous (avec des Post-it).

Temps 2 : Pour un meilleur fonctionnement de la gouvernance

Laboratoire des leviers (45 min) : Chaque participant choisit une table / un type de verrou – travail collectif pour réfléchir à des moyens/dispositifs pour dépasser les verrous identifiés, pour surmonter les blocages.

Format plutôt libre (discussion collective au sein du groupe, au sein de sous-groupe...)

Débuter le travail collectif pour faire le tri et structurer l'ensemble des verrous listés (tps 1) avant de réfléchir aux moyens/dispositifs

Synthèse des résultats de l'atelier 1 : Gouvernance de la transition écologique

L'atelier consacré à l'identification des freins à la gouvernance de la transition écologique a permis de mettre en lumière les principaux obstacles qui entravent aujourd'hui la mise en œuvre des transformations nécessaires à la transition. Organisés autour de trois grandes thématiques – les verrous institutionnels, financiers ainsi que culturels et politiques –, les échanges ont fait émerger un ensemble de constats partagés et de pistes d'action destinées à renforcer les capacités d'action des acteurs publics et privés.

Les verrous institutionnels

Les discussions ont d'abord porté sur les freins institutionnels qui limitent la capacité des territoires à engager des démarches de transition écologique ambitieuses. Les participants ont souligné une certaine frilosité au changement de la part de nombreux décideurs publics, souvent confrontés à des arbitrages complexes et à des contraintes multiples. Cette prudence peut conduire à retarder ou à limiter la mise en œuvre de mesures pourtant jugées nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux.

La concurrence entre territoires a également été identifiée comme un obstacle majeur. Les logiques de compétition tendent parfois à prendre le pas sur les dynamiques de coopération, ce qui fragmente l'action publique et réduit les possibilités de construire des réponses coordonnées à des défis qui dépassent largement les frontières administratives.

À cela s'ajoute une compréhension encore inégale des enjeux liés à la transition écologique parmi certains élus et responsables publics. Ce constat met en évidence la nécessité de renforcer les dispositifs de sensibilisation et de formation afin de favoriser une meilleure appropriation des enjeux climatiques, environnementaux et sociaux.

Les participants ont par ailleurs évoqué le poids des procédures administratives et la rigidité de certaines organisations institutionnelles, qui peuvent ralentir l'expérimentation, limiter l'innovation et réduire la capacité d'adaptation des politiques publiques face à l'évolution rapide des défis environnementaux.

Pour dépasser ces difficultés, plusieurs leviers ont été identifiés :

- 1) Les échanges ont notamment souligné **l'importance de renforcer les liens entre expertise et décision publique** afin de mieux intégrer les connaissances scientifiques et techniques dans les processus de gouvernance.

- 2) Le développement de **formations régulières à destination des élus** apparaît également comme une condition essentielle pour améliorer leur capacité à appréhender les enjeux de la transition.
- 3) Le **renforcement de la participation citoyenne** a été présenté comme un moyen de diversifier les sources d'expertise mobilisées dans la décision publique et d'intégrer davantage les savoirs d'usage dans l'élaboration des politiques territoriales.

Les verrous financiers

Les participants ont souligné l'instabilité des mécanismes de financement actuellement disponibles, souvent fondés sur des dispositifs temporaires ou des appels à projets ponctuels. Cette situation apparaît peu compatible avec les temporalités longues nécessaires à la mise en œuvre de transformations structurelles des territoires.

Les échanges ont également mis en évidence un déficit de reconnaissance et de valorisation des métiers liés à la transition écologique. Cette situation limite leur attractivité et complique le recrutement des compétences indispensables à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des projets de transition.

Par ailleurs, la persistance de logiques budgétaires orientées vers la maîtrise des dépenses publiques conduit fréquemment à privilégier des investissements à court terme ou à faible risque, au détriment d'actions plus ambitieuses dont les bénéfices se manifestent sur des horizons temporels plus longs. Cette tension entre impératifs budgétaires immédiats et objectifs de transformation à long terme constitue l'un des principaux défis de la gouvernance de la transition.

Face à ces constats, plusieurs pistes ont été avancées :

- 1) Les participants ont proposé de **renforcer les mécanismes de taxation des activités les plus fortement génératrices d'impacts environnementaux** et d'affecter les recettes ainsi obtenues au financement de projets de transition écologique.
- 2) La nécessité d'une **plus grande transparence dans l'utilisation des fonds publics** a également été soulignée afin de renforcer la confiance des acteurs et de sécuriser les investissements dans la durée.
- 3) La **mise en place de dispositifs incitatifs**, notamment sur le plan fiscal, a été évoquée comme un moyen d'encourager les collectivités à s'engager plus fortement dans des démarches de transition.

Les verrous culturels et politiques

Les échanges ont enfin mis en évidence l'importance des dimensions culturelles et politiques dans la réussite des transitions écologiques. Une résistance au changement persiste au sein de la société, souvent alimentée par un accès limité à l'information ou par une compréhension partielle des enjeux environnementaux. Cette situation peut freiner l'adhésion aux politiques publiques et limiter l'évolution des comportements individuels et collectifs.

Les participants ont également souligné les limites de certaines stratégies de communication relatives à la transition écologique. Les messages apparaissent parfois trop techniques, insuffisamment adaptés aux publics visés ou encore sujets à des interprétations divergentes. Cette difficulté à construire un récit partagé contribue à entretenir des incompréhensions et à affaiblir la mobilisation collective.

Par ailleurs, les discussions ont mis en avant l'affaiblissement de certaines formes de solidarité et la montée de logiques plus individualistes, susceptibles de limiter l'engagement dans des démarches collectives de transformation. Or, la transition écologique repose largement sur des capacités de coopération, de mutualisation et de mobilisation citoyenne.

Afin de répondre à ces enjeux, les participants ont insisté sur :

- 1) L'importance de **développer des approches de sensibilisation** davantage fondées sur l'expérience vécue, les récits et les témoignages. Ces méthodes permettent de rendre les enjeux plus concrets et plus accessibles.
- 2) La **reconnaissance de l'engagement civique bénévole** est également apparue comme un levier important pour encourager la participation citoyenne et valoriser les contributions individuelles au bien commun. Au-delà de la reconnaissance symbolique, l'enjeu consiste à développer des mécanismes de reconnaissance tangibles, susceptibles de traduire l'utilité sociale de l'engagement citoyen en avantages concrets tout en renforçant l'attractivité et la pérennité de la participation bénévole (acquisition de points pour la retraite, défiscalisation du temps alloué au bénévolat civique, priorité ou bonus dans l'accès à certains programmes publics...)
- 3) Le **renforcement de l'éducation à l'écologie** dès le plus jeune âge a été présenté comme un enjeu fondamental pour construire une culture commune de la transition et favoriser l'émergence de comportements collectifs plus responsables.

Enseignements transversaux

Cet atelier a mis en évidence la diversité et l'interdépendance des freins qui affectent aujourd'hui la gouvernance de la transition écologique. Les échanges ont montré que les difficultés rencontrées ne relèvent pas uniquement de contraintes techniques ou réglementaires, mais s'inscrivent également dans des dynamiques institutionnelles, financières, culturelles et politiques plus larges.

Au-delà du diagnostic partagé, les participants ont formulé plusieurs orientations visant à renforcer les capacités d'action des territoires. Celles-ci reposent notamment sur un rapprochement entre expertise et décision publique, une meilleure formation des élus, une participation citoyenne plus active, une sécurisation des financements ainsi qu'un effort accru de sensibilisation et d'éducation. Dans cette perspective, la transition écologique apparaît comme un projet profondément collectif, qui nécessite de repenser les modes de gouvernance, les mécanismes de coopération et les formes d'engagement afin de construire des trajectoires de transformation à la fois efficaces, inclusives et durables.

2) Débat Mouvant

Objectif

Explorer les tensions inhérentes à la gouvernance de la transition écologique en confrontant les participants à des dilemmes concrets.

Révéler les désaccords, les priorités et les compromis possibles entre différents acteurs aux intérêts parfois divergents.

Thématique

Quels arbitrages pour une gouvernance efficace de la transition écologique au sein des territoires ?

Déroulement de l'animation

- Présenter une affirmation, puis les participants se placent physiquement dans la zone qui correspond à leur opinion (d'accord, pas d'accord)
- Autour d'une table les personnes de chaque groupe expliquent les raisons de leur position et notent leurs arguments clés sur le document
- Restitution à l'oral de chaque groupe, confrontation des arguments, identification de nuances, puis répéter l'exercice pour chaque affirmation

Synthèse du débat mouvant : Gouvernance de la transition écologique

Le débat mouvant avait pour objectif d'explorer les tensions inhérentes à la gouvernance de la transition écologique en confrontant les participants à trois affirmations volontairement polarisantes. L'exercice a permis de faire émerger des positions contrastées, mais également de nombreux points de convergence, révélant la complexité des arbitrages à opérer entre efficacité de l'action publique, participation démocratique et urgence environnementale.

Affirmation 1 : « La transition écologique doit être pilotée principalement par l'État, même si cela limite la flexibilité locale »
--

Cette première affirmation a mis en évidence une tension fondamentale entre coordination nationale et autonomie locale.

Les participants favorables à l'affirmation ont insisté sur le rôle central de l'État comme garant de l'intérêt général, de l'équité entre les territoires et de la cohérence des politiques publiques. Selon eux, la transition écologique constitue un enjeu collectif dépassant largement les intérêts locaux et nécessitant une vision stratégique à grande échelle. Plusieurs arguments ont souligné le manque de ressources, de compétences ou de capacités financières de certaines collectivités pour conduire seules les transformations nécessaires. Dans cette perspective, l'État apparaît comme l'acteur le mieux placé pour impulser une dynamique de transition, mobiliser les financements nécessaires et garantir une mise en œuvre homogène des objectifs environnementaux.

À l'inverse, les participants opposés à cette affirmation ont rappelé que les territoires sont les premiers concernés par les effets concrets de la transition écologique. Ils ont souligné que les acteurs locaux disposent d'une connaissance fine des réalités territoriales et des besoins des populations. Plusieurs interventions ont également mis en avant le rôle du niveau local comme espace d'innovation et d'expérimentation. Selon cette vision, la transition écologique ne doit pas être uniquement pilotée de manière descendante mais co-construite à partir des initiatives locales.

Les échanges ont finalement révélé qu'au-delà de l'opposition entre État et collectivités, la question centrale porte davantage sur la répartition des rôles et des responsabilités. Une gouvernance efficace de la transition semble nécessiter à la fois une impulsion stratégique nationale et une capacité d'adaptation aux spécificités locales.

Affirmation 2 : « Les citoyens doivent avoir un pouvoir de veto sur les mesures, même si cela ralentit les processus de transition écologique »

Cette deuxième affirmation a suscité un débat portant sur l'équilibre entre participation citoyenne et efficacité de l'action publique.

Les participants favorables à l'idée d'un droit de veto ont souligné qu'une transition écologique durable ne peut être imposée sans adhésion sociale. Plusieurs interventions ont exprimé la crainte d'une « transition imposée » ou d'une forme de « dictature verte », insistant sur la nécessité de préserver la capacité des citoyens à influencer les décisions qui affectent leur cadre de vie. Certains ont néanmoins précisé que ce pouvoir ne pouvait s'exercer qu'à l'issue d'un débat éclairé et sur la base d'informations complètes permettant aux citoyens de mesurer les conséquences des choix envisagés. Pour ces participants, un éventuel ralentissement des procédures pourrait être compensé à long terme par une meilleure appropriation des projets et une plus grande acceptabilité sociale.

Les participants opposés à cette proposition ont quant à eux considéré que le pouvoir de veto constituait un outil excessif, susceptible de bloquer des mesures indispensables face à l'urgence écologique. Si la nécessité de consulter les citoyens et de favoriser la concertation a largement fait consensus, plusieurs intervenants ont estimé qu'un droit de blocage risquait d'entraver la mise en œuvre de politiques nécessaires à l'intérêt général. Certains ont également souligné que les citoyens mobilisés dans les débats ne représentent pas toujours l'ensemble de la population concernée, notamment les générations futures qui seront pourtant fortement impactées par les décisions actuelles.

Cette discussion a mis en évidence une tension récurrente dans la gouvernance de la transition : comment garantir une participation citoyenne réelle sans compromettre la capacité à agir rapidement face aux défis environnementaux ? Les échanges semblent converger vers l'idée que la concertation constitue une condition essentielle de légitimité, mais que le pouvoir de décision final ne peut reposer exclusivement sur une logique de veto.

Affirmation 3 : « Face à l'urgence climatique, les valeurs environnementales doivent primer sur les valeurs démocratiques et économiques »

Cette troisième affirmation a suscité les débats les plus sensibles, en confrontant directement les participants à un arbitrage entre urgence écologique, démocratie et économie.

Les participants favorables à cette proposition ont mis en avant l'ampleur de la crise climatique et la lenteur des réponses apportées jusqu'à présent. Selon eux, l'urgence de la situation justifie une action plus volontariste et plus contraignante. Certains ont souligné que l'inaction actuelle

risque d'aboutir à des conséquences environnementales et sociales bien plus graves que les restrictions temporaires pouvant être imposées aujourd'hui. L'idée selon laquelle des événements climatiques majeurs pourraient à terme imposer des changements radicaux a également été évoquée pour illustrer la nécessité d'anticiper plutôt que de subir.

À l'inverse, les participants opposés à cette affirmation ont affirmé que la transition écologique ne pouvait être dissociée des principes démocratiques. Plusieurs interventions ont rappelé qu'aucune transformation durable ne peut être mise en œuvre contre la volonté d'une partie significative de la population. La nécessité de convaincre plutôt que d'imposer a été largement défendue. Concernant la dimension économique, les positions se sont révélées plus nuancées : certains participants se sont déclarés prêts à accepter des contraintes économiques importantes lorsque les enjeux environnementaux le justifient, tout en refusant que cela se fasse au détriment des principes démocratiques.

Les échanges ont finalement montré qu'une majorité des participants ne percevait pas ces différentes valeurs comme nécessairement opposées. Au contraire, beaucoup ont insisté sur la nécessité de les articuler et de rechercher des formes de gouvernance capables de concilier exigences environnementales, participation démocratique et viabilité économique.

Enseignements transversaux

Au-delà des positions exprimées sur chacune des affirmations, le débat a révélé plusieurs enseignements communs. Les participants reconnaissent largement l'urgence d'agir face aux enjeux environnementaux, mais divergent sur les modalités de gouvernance les plus légitimes et les plus efficaces pour conduire cette transformation.

Trois tensions majeures apparaissent ainsi en filigrane des discussions. La première concerne l'équilibre entre pilotage centralisé et autonomie territoriale. La seconde porte sur l'articulation entre participation citoyenne et capacité d'action rapide. La troisième interroge la hiérarchisation des valeurs environnementales, démocratiques et économiques dans les processus de décision.

Les échanges montrent finalement que la gouvernance de la transition écologique ne peut être réduite à un choix entre des principes opposés. Elle repose davantage sur la recherche permanente de compromis permettant de conjuguer efficacité de l'action, justice territoriale, légitimité démocratique et acceptabilité sociale.

3) Atelier 2 - Repenser l'aménagement du territoire dans un contexte de transition écologique

Objectif : réfléchir à de nouvelles manières d'envisager l'aménagement du territoire pour répondre aux défis écologiques

Attentes : cet atelier a pour ambition d'identifier et décrypter les contradictions fondamentales entre les impératifs de la transition écologique — sobriété, résilience, préservation des ressources — et les pratiques d'aménagement du territoire, façonnées par des modèles de développement urbain hérités du passé

Temps 1 : Transition écologique vs. Développement urbain : comment concilier les impératifs de la transition et les pratiques d'aménagement ?

Session en mode « tables thématiques » (90 min) :

- Chaque participant indique sur des post-it des paradoxes ou tensions en lien avec la question de la table thématique (15 min)
- Prévoir un temps pour structurer l'ensemble des post-it (15 min)

Trois sujets ont été discutés :

- "Optimisation spatiale et renaturation urbaine : comment concilier zéro artificialisation nette et développement des territoires ?"
- "Participation citoyenne et accélération de la transition : comment concilier inclusion démocratique et impératifs d'action rapide ?"
- "Logement, services et cohésion sociale : la densification urbaine peut-elle rimer avec justice spatiale ?"

Temps 2 : quelles actions entreprendre ?

- Poursuite des échanges pour identifier des pistes d'action aux paradoxes/tensions identifiés ainsi qu'à la question posée (30 min)

Synthèse des résultats de l'atelier 2 : repenser l'aménagement du territoire dans un contexte de transition écologique

Table 1 – Optimisation spatiale et renaturation urbaine : concilier ZAN et développement des territoires

Les échanges ont mis en évidence plusieurs tensions majeures entre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et les dynamiques de développement territorial. Tout d'abord, la nécessité d'inventer de nouveaux modèles de subsidiarité et de solidarité territoriale a été soulignée. Les cadres actuels de répartition des fonctions et des ressources entre territoires apparaissent en effet de moins en moins adaptés aux enjeux contemporains. La mise en œuvre du ZAN impose une meilleure articulation entre les centralités urbaines, les périphéries, les petites communes et les grandes agglomérations, afin d'éviter que chaque territoire ne soit confronté isolément à ses propres contraintes foncières.

Les friches urbaines sont considérées comme une ressource stratégique pour limiter l'artificialisation des sols, elles font l'objet d'une pression croissante liée à la multiplication des usages envisagés, à la concurrence foncière et aux phénomènes spéculatifs.

Les discussions ont par ailleurs révélé des difficultés persistantes concernant la définition et la mesure de l'artificialisation. La distinction entre les sols, entendus comme supports de fonctions écologiques, et les surfaces, bâties ou non bâties, reste souvent mal comprise. Cette ambiguïté complexifie la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques liées au ZAN.

Une autre tension forte concerne l'écart entre les ambitions réglementaires et les moyens opérationnels disponibles. Plusieurs participants ont souligné que les collectivités sont encouragées à réinvestir les espaces déjà artificialisés sans disposer des financements nécessaires pour dépolluer, réhabiliter ou équiper ces sites. Cette situation nourrit un sentiment de déconnexion entre les objectifs fixés et les capacités réelles d'action. Elle s'accompagne également d'une critique des logiques spéculatives et de court terme qui continuent d'orienter une partie de la production urbaine malgré l'émergence d'un nouveau cadre écologique.

Enfin, la concurrence entre les différents usages du foncier est apparue comme un enjeu central. Les arbitrages entre fonctions économiques, résidentielles ou logistiques deviennent de plus en plus complexes dans un contexte de rareté foncière. Le ZAN est également perçu comme une opportunité pour intégrer d'autres objectifs liés à la transition écologique, tels que la préservation de la ressource en eau, le développement de la canopée urbaine, l'amélioration du confort thermique estival ou encore le renforcement de la biodiversité. Toutefois, l'élargissement de ces enjeux rend les choix d'aménagement encore plus délicats.

Afin de rendre l'objectif ZAN plus opérationnel et compatible avec les besoins de développement territorial, plusieurs pistes d'action ont été identifiées :

- 1) La première consiste à **donner la priorité à la réutilisation et à la réaffectation des espaces déjà artificialisés**, qu'il s'agisse de friches, de zones d'activités sous-utilisées, de parkings ou de grands linéaires de voirie. Cette orientation suppose le renforcement des capacités d'ingénierie, la mise en place de modèles économiques adaptés ainsi qu'une acceptation politique des changements d'usage.
- 2) Les participants ont également évoqué la possibilité de **mieux valoriser les services écosystémiques à travers leur monétarisation**. L'objectif est de rendre visibles et mesurables les bénéfices apportés par la renaturation en matière de régulation climatique, de gestion de l'eau, de biodiversité, de santé publique ou encore de qualité de vie, afin de leur donner davantage de poids dans les arbitrages budgétaires et fonciers.
- 3) Par ailleurs, une **plus grande flexibilité dans l'application des règles du ZAN apparaît nécessaire**. Les objectifs pourraient être adaptés aux spécificités des différents territoires – urbains, ruraux, littoraux ou montagnards – afin de tenir compte de leurs trajectoires de développement et de leurs héritages urbains. Cette approche permettrait également d'accorder davantage de marges de manœuvre aux projets présentant une forte valeur sociale ou environnementale.
- 4) Enfin, les échanges ont souligné l'importance d'une **territorialisation plus fine du ZAN reposant sur une hiérarchisation des espaces**. Il s'agirait notamment d'identifier les sols à haute valeur écologique nécessitant une protection renforcée, de concentrer le développement sur les secteurs déjà équipés et accessibles, et d'articuler ces choix avec des stratégies de renaturation fondées sur les continuités écologiques, les trames vertes et bleues, la restauration des cours d'eau et le développement de la canopée urbaine.

Table 2 – Participation citoyenne et accélération de la transition : inclusion démocratique versus action rapide

Les échanges ont porté sur les modalités de participation citoyenne dans un contexte marqué par l'urgence écologique et la nécessité d'accélérer les transformations territoriales. Une première tension réside dans la perception même de la participation. Celle-ci est souvent considérée comme un facteur de ralentissement des projets, alors que plusieurs participants ont défendu

l'idée qu'elle peut au contraire constituer un gain de temps à moyen et long terme. En favorisant l'appropriation des projets, en réduisant les conflits ultérieurs et en améliorant leur adéquation aux besoins réels des habitants, la concertation permet souvent d'éviter des blocages plus coûteux. Le paradoxe réside dans le fait que le temps consacré à la participation en amont est fréquemment perçu comme un retard alors qu'il peut contribuer à fluidifier les processus décisionnels.

La qualité des dispositifs de concertation a également été largement discutée. Les outils, les méthodes et les temporalités retenus influencent directement l'efficacité des démarches participatives. Lorsque les dispositifs sont trop complexes, insuffisamment inclusifs ou difficiles à comprendre pour les habitants, ils alimentent la défiance et renforcent l'idée que la participation relève davantage d'un exercice formel que d'un véritable processus de co-construction.

L'urbanisme tactique est apparu comme une réponse possible à ces difficultés. Les aménagements temporaires et les expérimentations locales permettent de tester rapidement de nouvelles solutions et d'en observer les effets avant leur pérennisation. Toutefois, cette approche soulève elle aussi une tension entre la nécessité d'agir rapidement et l'exigence de maintenir des espaces de débat, de transparence et d'évaluation.

Plusieurs pistes d'action ont été proposées afin de mieux articuler inclusion démocratique et accélération de la transition :

- 1) **L'urbanisme tactique et l'urbanisme transitoire** ont été présentés comme un véritable droit à l'expérimentation. Ces approches permettent de rendre tangibles les intentions de transformation, de tester différentes solutions et d'ajuster les projets en fonction des retours des habitants. Elles impliquent toutefois un cadre institutionnel acceptant l'expérimentation, l'erreur et la réversibilité.
- 2) Le développement de la participation repose également sur un double levier : la culture et l'expertise. D'une part, il apparaît nécessaire de construire une culture commune de la transition à travers des démarches de sensibilisation, de pédagogie et de médiation. La participation ne doit pas être envisagée comme un événement ponctuel, mais comme un processus continu d'apprentissage collectif. D'autre part, il convient de reconnaître les expertises citoyennes et de fournir aux habitants les outils nécessaires pour comprendre et débattre de sujets complexes tels que le climat, le foncier ou les mobilités.
- 3) Les participants ont également plaidé pour un **développement urbain plus agile et plus flexible, capable de s'adapter aux incertitudes**. Les projets gagneraient à intégrer davantage de phases d'expérimentation, d'évaluation et de réajustement, afin de mieux

articuler les temporalités courtes des actions pilotes et les temporalités longues de la planification urbaine.

- 4) Enfin, la **mise en place d'une évaluation systématique des démarches participatives** a été identifiée comme une condition essentielle d'amélioration continue. Il s'agit de mesurer leur influence réelle sur les décisions publiques, d'analyser leur capacité à mobiliser une diversité de publics et d'identifier les conditions favorables à un débat de qualité.

Table 3 – Logement, services et cohésion sociale : la densification peut-elle rimer avec justice spatiale ?
--

Les discussions ont mis en lumière les nombreuses tensions qui traversent les politiques de densification urbaine. Celle-ci est souvent présentée comme une réponse nécessaire à l'étalement urbain, à la dépendance automobile et au maintien des services de proximité. Cependant, elle peut également accentuer certaines inégalités territoriales. Les participants ont notamment souligné les risques liés à l'apparition ou à l'aggravation d'îlots de chaleur, à la diminution des espaces verts et à la concentration de populations vulnérables dans des quartiers déjà fragilisés.

La question de la désirabilité des formes urbaines denses a occupé une place importante dans les échanges. Les participants se sont interrogés sur les conditions permettant de rendre la densité acceptable, voire attractive. La qualité architecturale, la présence de nature en ville, l'accès aux services de proximité et l'existence d'espaces collectifs apparaissent comme des facteurs essentiels pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers densifiés. Pourtant, ces dimensions demeurent souvent insuffisamment prises en compte ou financées.

Les risques de gentrification associés à la densification ont également été largement évoqués. L'augmentation des prix du logement, l'éviction progressive des ménages modestes et les transformations rapides de la composition sociale des quartiers interrogent les modalités de planification et de régulation de la production résidentielle. La place du logement social, la diversité des typologies de logements et les mécanismes de régulation du marché apparaissent dès lors comme des enjeux déterminants.

Une critique récurrente a porté sur le caractère asymétrique des politiques de mixité sociale. Les efforts de diversification sociale sont souvent concentrés dans les quartiers populaires, tandis que

les territoires les plus favorisés demeurent relativement préservés de ces exigences. Cette situation contribue à reproduire, voire à renforcer, les inégalités territoriales.

Les participants ont également souligné que la réflexion sur le logement du futur restait largement ouverte. Les débats actuels portent autant sur les formes urbaines que sur la modularité des logements, la place des espaces partagés, la sobriété des surfaces ou encore l'accessibilité économique des différentes offres résidentielles. Ces choix influencent directement les mécanismes d'inclusion ou d'exclusion sociale.

Enfin, les discussions ont mis en évidence le rôle stratégique des politiques foncières publiques. La question de l'acquisition foncière par les collectivités et celle du retour sur investissement des dépenses publiques apparaissent centrales. Elles renvoient à la difficulté de concilier les contraintes budgétaires de court terme avec les bénéfices sociaux, environnementaux et territoriaux attendus sur le long terme.

Plusieurs pistes d'action ont été identifiées pour mieux articuler densification, accès au logement et justice spatiale :

- 1) Les participants ont souligné la nécessité de **renforcer les connaissances et les analyses économiques** afin de mieux comprendre les effets des politiques de densification sur les prix du logement, les mobilités, la ségrégation spatiale ou encore la santé publique.
- 2) L'importance de **mieux coordonner les différents projets et dispositifs urbains** constitue une piste d'action envisagée. La cohérence entre politiques de logement, mobilité, rénovation urbaine, équipements publics et espaces verts apparaît essentielle pour éviter les contradictions et construire une vision territoriale de long terme.
- 3) Le **développement d'une politique foncière solidaire** a été présenté comme un levier majeur pour garantir l'accès au logement abordable et préserver des espaces dédiés à l'intérêt général. Cette stratégie repose notamment sur la constitution de réserves foncières, la lutte contre la spéculation et la préservation d'une capacité d'action publique dans les secteurs les plus attractifs.
- 4) Le **renforcement des outils fonciers publics** constitue également une priorité. Les droits de préemption, les établissements publics fonciers, les foncières publiques ou encore les baux réels solidaires sont apparus comme des instruments essentiels pour agir dans la durée et orienter les dynamiques urbaines.
- 5) Enfin, la **lutte contre la vacance** a été identifiée comme un moyen de mobiliser plus efficacement le parc bâti existant. La taxation des logements et locaux inoccupés pourrait

contribuer à limiter les comportements spéculatifs, favoriser leur remise sur le marché et réduire la pression sur la consommation de nouveaux espaces.

Enseignements transversaux

Au-delà des spécificités de chaque thématique, un enjeu transversal se dégage de l'ensemble des échanges : celui de l'articulation entre les impératifs écologiques, les exigences de justice sociale et les capacités d'action des territoires. Cette convergence invite à repenser simultanément les modèles économiques, les outils juridiques, les politiques foncières et les modalités de participation citoyenne afin de construire des trajectoires de transition plus cohérentes, plus inclusives et plus soutenables.

Annexe : Programme de la 22^{ème} édition de la Plateforme des Agglomérations

LUNDI 1^{er} JUIN

La Plateforme des Agglomérations débutera avec deux visites de terrain sur le site de Belval, une ancienne friche sidérurgique qui a été transformé en un quartier moderne, mêlant patrimoine industriel et architecture contemporaine.

- 13h45 : Accueil des participants dans les locaux d'AGORA (3, Avenue du Rock'n' Roll L-4361 Esch-sur-Alzette)
- 14h00 : Présentation du déroulé de la plateforme 2026
- 14h10 : Présentation du développement de la friche industrielle de Belval par AGORA (société de développement) avec Vanessa Villeneuve - Ingénieur Cheffe de Projet
- 15h00 : Visite du site de Belval par AGORA avec Vanessa Villeneuve - Ingénieur Cheffe de Projet
- 17h00 – 19h00 : Visite des hauts fourneaux à Belval par le Fonds-Beval

MARDI 2 JUIN

L'entièreté de la journée se déroulera dans les locaux du LISER à Belval dans la Maison des Sciences Humaines (11 Porte des Sciences, 4366 Esch-sur-Alzette - Salle de conférence Jane Jacobs, 1er étage).

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Mot d'accueil de **Marie-Josée Vidal**, coordinatrice générale du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

9h15 : Présentation de la Plateforme et du déroulement de la journée - **Frédéric Durand** (LISER) - Luxembourg

9h30 – 11h15 : 1ère Session de présentations - le point de vue d'acteurs institutionnels

- **Bertrand Ippersiel** (Ville de Namur) - Belgique : *Démarche de l'actualisation du schéma de développement communal de Namur et l'intégration des objectifs de transition écologique et du ZAN*
- **Maribel Casas** (LUCA) - Luxembourg : *Agir depuis la culture : la contribution d'un centre d'architecture à la transition socio-écologique*
- **Géraud Bonhomme et Mathilde Berlanger** (perspective.brussels) - Belgique : *Share The City, la grande modification du Plan Régional d'Affectation du Sol comme outil pour les transitions de la Région de Bruxelles-Capitale*
- **Norry Schneider** (CELL) - Luxembourg : *Gouvernance inclusive : et si la clé d'un avenir résilient et bas carbone était d'inviter tout le monde autour de la table ?*

11h15 : Coffee Break

11h30 – 12h45 : 2^{ème} Session de présentations - le point de vue de chercheurs

- **Sébastien Lambelet** (Université de Genève) – Suisse : *Sobriété foncière dans le cadre des agglomérations transfrontalières*
- **Alain Malherbe** (HeLA UCLouvain) - Belgique : *Gouverner et concrétiser la transition écologique par l'orientation des politiques d'aménagement et des projets d'urbanisme en Wallonie*
- **Sophie Van Neste** (INRS) - Québec : *Transition en commun : Une alliance municipalité-société civile pour la transition socio-écologique*

12h45 – 14h00 : Repas [sur place]

14h00 : **Atelier n°1 – Freins organisationnels et structurels de la gouvernance de la transition écologique**

16h00 : Coffee Break

16h15 – 17h00 : suite de l'Atelier n°1

Repas en soirée à Luxembourg-ville

MERCREDI 3 JUIN

La journée se déroulera dans les locaux du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire au sein du Département de l'Aménagement du territoire (DATer), 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg, (Salle Vianden). Prière de se munir d'une pièce d'identité pour pénétrer dans le bâtiment.

8h30 : Accueil des participants

8h50 : Présentation du déroulement de la journée – **Frédéric Durand** (LISER)

9h00 – 10h15 : 3^{ème} Session de présentations – le point de vue d'acteurs institutionnels

- **Louis Bleser** (Ministère Environnement) – Luxembourg : *Gouvernance de la transition écologique au Luxembourg*
- **Bruno Barboni** (Klima Agence) – Luxembourg : *Le rôle de Klima-Agence comme facilitateur et accompagnateur de la transition énergétique et climatique*
- **Ariane Widmer** – Suisse : *Agglomérations en forte mutation et transition écologique*

10h15 : Coffee Break

10h30 – 11h15 : « **Débat mouvant** » autour d'affirmations à débattre

11h30 – 12h45 : 4^{ème} Session de présentations le point de vue d'acteurs institutionnels

- **Bob Wealer** (DATer) – Luxembourg : *Le projet de reconversion de la zone d'activité commerciale de Foetz*
- **Richard Lemeiter** (Ville de Lille) et **Marc Dumont** (Université Lille) – France : *Mettre en œuvre la transition vers une ville régénérative : leviers, obstacles et perspectives*
- **Louis-Henri Bourque** (Ville de Montréal) - Québec : *Planification et mise en valeur du territoire à la Ville de Montréal*

12h45 – 14h00 : Repas [sur place]

14h00 – 17h00 : **Atelier 2 - Repenser l'aménagement du territoire dans un contexte de transition écologique**

Remerciements

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous les intervenants pour leur engagement, leurs contributions et leur présence, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la Plateforme des Agglomérations.

Nous tenons également à saluer le soutien précieux du département *Urban Mobility and Development* du LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) ainsi que du Département de l'Aménagement du Territoire du Luxembourg (DATER), dont les financements ont été essentiels pour la concrétisation de ce projet.

Comité scientifique

- **Alain Malherbe**, coordinateur de recherche et chargé de cours, Université Catholique Louvain
- **Marc Dumont**, professeur, Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille, Université de Lille
- **Lionel Martins**, chargé de mission Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, de la Ville et du Logement
- **Frédéric Durand**, chercheur au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
- **Michel Rochefort**, professeur, département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal
- **Florent Joerin**, professeur, Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, directeur de l'Institut d'ingénierie du territoire
- **Jean Ruegg**, professeur honoraire, Université de Lausanne



LISER | Science Enlightening Society

11, Porte des Sciences | Campus Belval | L-4366 Esch-sur-Alzette

T. +352 58 58 55 - 1

www.liser.lu